

BLA BLA



Parution le 21 Octobre 2019

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 9 septembre 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Laurent Garneau et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ; (Minute de silence pour Mme Caroline Marchand)
2. Adoption de l'ordre du jour ;

3. Adoption des procès-verbaux du mois d'août ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrit à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt des états financier 2018.
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Budget pour le concours de photos et calendrier 2020
 - 7.2 Demande de partenariat journée internationale des aînées
 - 7.3 Rencontre du comité pour conditions de travail des employés
8. Administration ;
 - 8.1 Remise des formulaires des déclarations pécuniaire aux élus
 - 8.2 Date prévue pour budget 2020
 - 8.3 Appuie au projet de Tingwick Circuit Moto Aventure
 - 8.4 Demande de financement Archives Bois-Francis (50.00\$) pour 2 billets
 - 8.5 Avis motion règlement sur le cannabis
 - 8.6 Projet de règlement # 285
 - 8.7 Demande d'aide financière pour la sensibilisation et prévention sur le cannabis présenté à la MRC d'Arthabaska
 - 8.8 Fond FDT projet disponible 13 842. \$
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Rencontre avec l'inspecteur municipal
10. Sécurité publique ;
 - 10.1 Formation de secourisme CSST en milieu travail Pierre Ramsay et Sonia Lemay 4 et 11 octobre 2019
 - 10.2 Atelier de formation gratuite en RCR et utilisation d'un DEA et Allergie
 - 10.3 Appui a Cogéco pour internet haute vitesse
11. Voirie ;
 - 11.1 Réparation ponceau Gosford Sud
 - 11.2 Demande du programme d'aide à la voirie locale
 - 11.3 Décompte provisoire # 2
 - 11.4 Certificat de réception provisoire conditionnel à la réception de la quittance des fournisseurs.
12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Dossier rue Paradis

- 12.2 Rencontre avec l'inspecteur
- 13. Loisirs et culture ;
- 13.1 Appui jeux du Québec à Drummondville
- 13.2 Demande de participer à l'achat d'une gerbe de fleurs pour Caroline Marchand
- 14. Affaires diverses ;
- 14.1 Liste de la correspondance ;
- 14.2 VARIA
- 15. Période de questions ;
- 16. Levée de la séance.

**MINUTE DE SILENCE SUITE AU DÉCÈS DE MADAME
CAROLINE MARCHAND DE LA MRC D'ARTHABASKA**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

**4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ
INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus : 3 118.80 \$
Salaire DG : 2 867.10 \$
DAS mensuelle : 3 475.63 \$
Bell Mobilité : 54.00 \$
Sogetel : 287.61 \$
Hydro Québec : 1 650.20 \$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de 333 702.93\$ a été présentée aux élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	13.11
2	T.C.G. inc. (réfection pluvial & regards sanitaires)	238 421.07
3	Receveur Général du Canada (DAS)	1 056.97
4	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 418.66
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.56
6	Visa Desjardins (achats divers)	611.46
7	Eurofins Environex (juillet)	785.86
8	Hydro-Québec (éclairage public / juillet)	258.83
9	André Henri, maire	900.00
10	Michel Prince, conseiller	369.80
11	Christine Marchand, conseillère	369.80
12	Laurent Garneau, conseiller	369.80
13	Claude Caron, conseiller	369.80
14	Jonatan Roux, conseiller	369.80
15	Gilles Gosselin, conseiller	369.80
16	Bell Mobilité inc. (août)	54.00
17	Bureau en gros (août)	17.24
18	Buropro (août)	1 204.23
19	Cain Lamarre SENCRL (avocats - juin à août)	4 115.25
20	La Capitale (septembre)	914.78
21	Entretien Général Lemay (travaux quai, chemin, pelouse, etc. / août)	2 778.08
22	Excavation Marquis Tardif inc. (cour du quai municipal / août)	1 343.26
23	Eurofins Environex (août)	1 471.11

24	Gesterra (juillet - traitement matières, fosses & août - collecte)	7 121.95
25	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	224.39
26	Hydro-Québec (salle municipale)	549.61
27	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	87.25
28	Hydro-Québec (quai)	60.20
29	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	427.33
30	Hydro-Québec (éclairage public / août)	258.52
31	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.45
32	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. du Lac)	21.45
33	Sogetel (septembre)	287.61
34	Vivaco Groupe Coopératif (août)	698.15
35	Brico Béton Vibré enr. (excavation - quai)	608.21
36	Cabanons A. Grandmont (guérite)	13 199.13
37	EMR-INC. (débroussaillage)	2 499.27
38	Englobe Corp. (contrôle matériaux)	4 435.91
39	Garage A. Taschereau inc. (essence)	29.00
40	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	317.40
41	N. Faucher Entrepreneur Électricien (électricité guérite)	1 667.14
42	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique - août)	517.39
43	Ville de Victoriaville (entente service loisir & culture)	570.16
44	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #3)	25 709.34
45	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #5)	2 097.00
46	Ville de Daveluyville (gerbe fleurs / décès C. Marchand)	20.00
47	Serge Leblanc CPA inc. (États financiers - 2018)	3 840.17
	Total du salaire de la D.G. :	2 867.10
	Total des salaires & déplacements :	6 955.53
	TOTAL :	333 702.93 \$

6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le rapport financier 2018 a été présenté par M. Serge Leblanc, comptable et approuvé par les membres du conseil.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 BUDGET POUR LE CONCOURS DE PHOTOS ET CALENDRIER 2020.

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un budget de 3 500. \$ soit alloué pour la préparation du concours de photos et de l'impression du calendrier 2020.

Que madame Sonia Lemay est la personne mandatée pour effectuer les dépenses.

7.2 DEMANDE DE PARTENARIAT JOURNEE INTERNATIONALE DES AINEES.

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte l'offre de partenariat à la journée internationale des personnes âgées au montant de 50.00\$

Que mesdames Christine Marchand et Thérèse Lemay, soient autorisés à assister a cette rencontre le 3 octobre 201.

Que les frais de déplacement sont au frais de la municipalité.

7.3 RENCONTRE DU COMITE POUR CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYES

Les membres du Comité se rencontreront lundi le 23 septembre 2019 à 9h.

8. ADMINISTRATION

8.1 REMISE DES FORMULAIRES DES DECLARATIONS PECUNIAIRE AUX ELUS.

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que chaque élu a bien reçu le formulaire de déclaration pécuniaire pour être déposé à la séance du mois de décembre 2019.

8.2 DATE PREVUE POUR BUDGET 2020

SUR PROPOSITION de Gilles Gosselin, appuyé de Christine Marchand, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le budget 2020 sera fait dimanche le 15 décembre à 9 heures.
Que les frais pour le diner sont à la charge de la municipalité.

8.3 APPUIE AU PROJET DE TINGWICK CIRCUIT MOTO AVENTURE

ATTENDU QUE les membres du Conseil acceptent d'appuyer la demande de la municipalité de Tingwick, au fond de développement des territoires.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, appui la demande d'aide financière présenté au Fond de développement des territoires par Monsieur Réal Fortin, maire de la Municipalité de Tingwick, pour le projet de circuit régional de Moto aventure.

8.4 DEMANDE DE FINANCEMENT ARCHIVES BOIS-FRANCS (50.00\$).

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité accepte de participer au financement de Archives Bois-Francis au montant de 50.00\$

8.5 AVIS MOTION REGLEMENT SUR LE CANNABIS

AVIS MOTION le présent avis de motion est donné par le conseiller M. Michel Prince concernant l'encadrement du cannabis sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

8.6 ADOPTON DU PROJET DE RÈGLEMENT# 285

MUNICIPALITÉ SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

RÈGLEMENT NO 285

RÈGLEMENT SUR LE CANNABIS

CONSIDÉRANT :

- 1- La *Loi sur le Cannabis* (L.C. 2018, ch. 16);
- 2- La *Loi encadrant le cannabis* a été adoptée le 12 juin 2018;
- 3- Qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer la consommation du cannabis dans une place publique;
- 4 Qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la session ordinaire du 9 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Cannabis : Plante de cannabis et toute chose visée à l'annexe 1 de la *Loi sur le cannabis*, L.C. 2018, ch. 16. Sont exclues de la présente définition les choses visées à l'annexe 2 de la même loi.

Place publique : Désigne tout chemin, rue, ruelle, place ou voie publique, allée, passage, trottoir, escalier, jardin, aire de repos, piscine, aréna, patinoire, centre communautaire, terrain de tennis, piste multifonctionnelle, promenade, sentier pédestre, piste cyclable, terrain de jeux, estrade, stationnement à l'usage du public, tout lieu de rassemblement extérieur où le public a accès.

ARTICLE 2 – TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement sur le cannabis »;

ARTICLE 3 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

ARTICLE 4 – INTERDICTION DE CONSOMMER DANS LES ENDROITS, PLACES PUBLIQUES ET PARCS

Il est interdit à toute personne dans un endroit public, dans une place publique ou dans un parc de consommer du cannabis. Est présumée consommer du cannabis toute personne qui tient en main un accessoire pouvant servir à consommer du cannabis, notamment les papiers à rouler ou les feuilles d'enveloppe, les porte-cigarettes, les pipes, les pipes à eau, les bongs ou les vaporisateurs.

ARTICLE 5 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

La Sûreté du Québec est responsable de l'application du présent règlement.

ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

SUR PROPOSITION de Gilles Gosselin, appuyé de Claude Caron il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le projet de règlement # 285 est adopté.

8.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA SENSIBILISATION ET PREVENTION SUR LE CANNABIS PRESENTE A LA MRC D'ARTHABASKA

Aide financière – Besoins liés à la légalisation du cannabis

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière pour la mise sur pied d'activités de sensibilisation et de prévention en lien avec la légalisation du cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a transmis cette aide financière à la MRC d'Arthabaska, qui assume la gestion des sommes allouées ;

CONSIDÉRANT QUE la somme allouée totale pour la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens est de 305.85\$ pour l'année 2019 et de 652.81\$ pour l'année 2020.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aimerait réaliser le projet de prévention visant à renseigner les citoyens par des affiches feuillet publicitaire à chaque numéro civique sur notre territoire et disponible dans les lieux publics.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince appuyée par Laurent Garneau, il est résolu :

DE RECOMMANDER à la MRC d'Arthabaska d'affecter l'entièreté des sommes allouées pour la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, soit 305.85\$ \$, au projet de sensibilisation.

D'AUTORISER le maire/directeur général à signer la lettre d'engagement transmise par la MRC d'Arthabaska pour autoriser l'utilisation des fonds

DE RÉALISER ET FINALISER le projet au plus tard le 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

8.8 FOND FDT PROJET DISPONIBLE 13 842. \$

Attendu que le projet présenté est l'achat de trois (3) panneaux indiquant la vitesse

La fabrication de boîtes à jardin et l'achat d'un petit chapiteau.

Attendu que le montant disponible au FDT est de 13 842.00\$ la part municipale est de 5 933.00\$ qui fait un projet total de 19 775.50\$

Attendu que la personne mandatée pour compléter la demande et signer les documents nécessaires au nom de la municipalité est Thérèse N. Lemay, directrice générale

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande soit déposé au programme du FDT au montant total de 19775.50\$ et que madame Thérèse N. Lemay, directrice générale est autorisée a signer les documents au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS

9.1 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

La rencontre a eu lieu durant l'atelier de travail.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 FORMATION DE SECOURISME CSST EN MILIEU TRAVAIL PIERRE RAMSAY ET SONIA LEMAY 4 ET 11 OCTOBRE 2019

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que Pierre Ramsay et Sonia Lemay sont autorisés à assister à la formation qui aura lieu à Victoriaville le 4 et 11 octobre pour la CNESSST.

Que les frais de déplacement et repas sont à la charge de la municipalité.

10.2 ATELIER DE FORMATION GRATUITE EN RCR ET UTILISATION D'UN DEA ET ALLERGIE

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la formation soit gratuite et aura lieu le 18 octobre à 19h. Nous vous demandons de vous inscrire au bureau municipal pour participer à la remise d'un DAE à la municipalité la plus participante.

10.3 COUVERTURE INTERNET ET CELLULAIRE DANS LA MRC D'ARTHABASKA – APPUI À COGECO CONNEXION INC. POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES AU PROJET COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides ;

ATTENDU QU'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies;

ATTENDU QUE la compagnie Cogeco Connexion inc. désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska avec la fibre optique;

ATTENDU QUE la mise en place d'un réseau de fibre optique par Cogeco Connexion inc. permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC;

ATTENDU QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales ;

ATTENDU QUE le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, appuie la compagnie Cogeco Connexion inc. dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif ;

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Cogeco Connexion inc.;

QUE l'appui de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens soit toutefois conditionnel à ce que Cogeco Connexion inc. s'engage à desservir 100 % du territoire de notre municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. VOIRIE

11.1 REPARATION PONCEAU GOSFORD SUD

Attendu que la réparation du ponceau situé sur le Gosford Sud derrière le 1A Rue Paradis est nécessaire pour la sécurité des citoyens

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de plus ou moins 5 000.00\$ est alloué pour effectuer le nettoyage du ponceau.

11.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 78 054.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité

Pour ces motifs

Sur proposition Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens informe le Ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

11.3 DECOMPTE PROVISOIRE # 2

Attendu que le décompte progressif numéro 2 a été déposé par la firme EXP.

Attendu que les travaux exécutés sont la réfection du réseau pluvial et des regards sanitaires.

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil municipal acceptent le paiement du 2^e décompte progressif est accepté conditionnellement :

- a) Nous devons obtenir un document de l'ingénieur de la firme EXP à l'effet que les travaux sont conformes.
- b) Qu'on reçoit la preuve que les fournisseurs ont transmis leurs quittances à l'entrepreneur.

11.4 AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA RÉCEPTION DES TRAVAUX PROVISOIRE.

Attendu que la réception provisoire des travaux décompte progressif numéro 2 a été déposé par la firme EXP.

Attendu que les travaux exécutés sont la réfection du réseau pluvial et des regards sanitaires.

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la directrice générale est autorisée à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages, après avoir obtenu l'accord de M. Carle Jutras ingénieur confirmant la réception des quittances des fournisseurs.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12.1 DOSSIER RUE PARADIS

M. Gilles Gosselin fait rapport du dossier

12.2 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL À L'ATELIER DE TRAVAIL

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 APPUI JEUX DU QUEBEC A DRUMMONDVILLE

SUR PROPOSITION de Claude Caron, appuyé de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que nous appuyons la candidature de la Ville de Drummondville au jeu du Québec.

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Liste de la correspondance

1. Invitation aux membres du conseil et DG pour un 5 à 7 de la Ballade Gourmande.
2. Invitation de Sébastien Schneeberger pour un 5 à 7 le 19 septembre à la fromagerie du presbytère.
3. Offre de services de Caïn et Lamarre
4. Départ de Madame Alexandra Houle, attachée politique de Sébastien Schneeberger.
5. Invitation au méchoui du maire de St-Fortunat le 12 octobre 2019.
6. Invitation à notre Santé
7. Bottin ressources pour les proches aidants d'aînés
8. Offre de services de Therrien et Couture
9. L'association pulmonaire

15. VARIA

15.1 PARTICIPATION À L'ACHAT D'UNE GERBE DE FLEURS AVEC LES 22

MUNICIPALITÉS DE LA MRC AU MONTANT DE 20.00\$
SUITE AU DÉCÈS DE MADAME CAROLINE MARCHAND.

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 20.00\$ est alloué pour la participation à l'achat d'une gerbe de fleurs.

15.2 AFFECTATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 105 000. \$

SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil accepte et autorise l'affectation à la réserve financière au montant de 105 000.

Ce montant correspond au montant reçu lors de l'entente au dossier concernant le réseau Sanitaire.

15.3 LETTRE DE REMERCIEMENT À MADAME ALEXANDRA HOULE

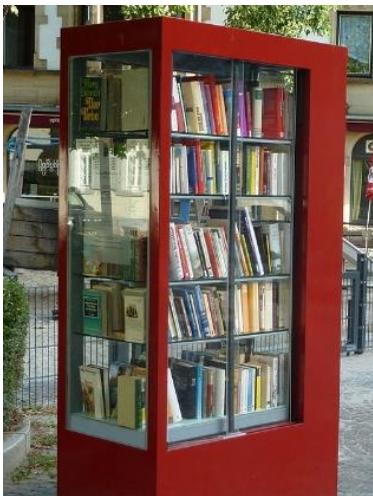
SUR PROPOSITION il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Remerciement à madame Alexandra Houle, attaché politique de M. Sébastien Schneeberger
elle quitte son poste.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de l'assemblée est proposée par Laurent Garneau à 20h05.



MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Nos heures d'ouverture, sont **le mercredi** de 17 à 19h le dimanche de 10 h à 12.



ÉPICERIE DU COIN

**Cantine/ Restaurant &
Dépanneur.**

**POUR PLUS
D'INFORMATION,**

TÉL : 819-464-2899

**Un souper au méchoui bœuf et porc est servi à
tous le 1er samedi du mois. Vous devez réserver
obligatoirement. Téléphone 819-464-2899**

**Ouverture de l'épicerie du coin 7 jours semaine
Cantine ouverte du jeudi au dimanche**

DIMANCHE DÉPANNEUR OUVERT JUSQU'À 20 H

**LES DÉJEUNERS SONT SERVIS LES SAMEDIS
ET DIMANCHE DE 8H À MIDI.**

REPAS DU VENDREDI MIDI

Vendredi 18 octobre

Mets chinois

Vendredi 25 octobre

Pain viande

Vendredi 1^{er} novembre

Spaghetti

Vendredi 8 novembre

Brochette de Poulet



Le guichet automatique de Ham-Nord sera retiré

LE 5 DÉCEMBRE 2019

**Le Centre de services demeure ouvert et les heures d'ouverture
seront prolongées dès le 21 octobre.**



NOUVEL HORAIRE

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi : 10 h à 13 h
Jeudi : 10 h à 13 h et 14 h à 19 h



Parlez à un conseiller
Desjardins de 6 h à minuit,
tous les jours en composant
le 819 758-9421.



Vous pouvez également
effectuer un retrait avec
ou sans achat au Marché
Bonichoix Ham-Nord |
Vivaco Groupe coopératif
au 445, rue Principale.



Atelier
Accès D

DATE : Mardi 19 novembre à 19 h
LIEU : Centre communautaire de Ham-Nord
474, rue Principale
Inscription requise au Centre de services Ham-Nord



Petits monstres et superhéros, soyez vigilants!

Chaque année à l'Halloween, des milliers d'enfants déguisés en pirates, superhéros, fantômes et petits monstres déambulent dans les rues du Québec pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons.

Pour la Sûreté du Québec, la sécurité des enfants est une priorité et elle souhaite rappeler quelques consignes de sécurité pour l'ensemble des citoyens du Québec. Les parents sont invités à transmettre ces conseils à leurs enfants.

Avant de partir à la recherche de bonbons, voici des conseils de prévention :

- Portez des vêtements aux couleurs claires avec des bandes réfléchissantes pour être plus visible
- Portez des vêtements courts pour éviter de trébucher ;
- Choisissez le maquillage plutôt que le masque pour votre sécurité, car les masques peuvent empêcher de bien voir et de bien entendre ;
- Utilisez une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible ;
- Informez vos parents de votre trajet et de l'heure de votre retour.

Pendant la cueillette de bonbons :

- Sonnez aux portes en groupe ou avec un adulte et attendez toujours à l'extérieur des maisons ;
- Parcourez un seul côté de la rue à la fois car traverser la rue plusieurs fois ne permet pas de récolter plus de bonbons. En plus d'être inutile, cela peut être dangereux ;

- Traversez les rues aux intersections et respectez la signalisation routière et les feux de circulation ;
- Ne vous approchez pas du véhicule d'un inconnu et n'y montez pas sans la permission de vos parents ;
- Évitez de suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied.
- Ne rentrez pas dans la maison ou l'appartement d'un inconnu.
- Évitez les maisons où la lumière d'entrée est éteinte;
- Vérifiez avec vos parents les friandises reçues pour être certain de pouvoir les manger sans danger. Les bonbons ne doivent pas être mangés si l'emballage est déjà ouvert ou perforé. Il faut savoir que les petits morceaux de bonbon dur peuvent étouffer les jeunes enfants.

Pour les automobilistes :

- Les policiers demandent la collaboration des automobilistes qui devront être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite dans les zones résidentielles, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues, notamment aux intersections.

Exercice en ligne

- Pour s'exercer à devenir des pros de la sécurité le soir de l'Halloween, le 31 octobre, les jeunes sont invités à jouer au jeu interactif disponible au <https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/halloween/index.php>.

La Sûreté du Québec remercie l'ensemble de la population pour sa collaboration et souhaite à tous une belle fête d'Halloween.



Programme de vidange des fosses septiques dans la MRC d'Arthabaska



La dernière semaine de vidanges supplémentaires avec le tarif préférentiel haute saison est du 11 au 15 novembre.

Cette semaine est offerte à tous les citoyens!



LA DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE EST LE JEUDI 7 NOVEMBRE À 17H
LE TARIF DE BASSE SAISON ENTRE EN VIGUEUR DÈS LE 16 NOVEMBRE

CDCBF

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS

**Ensemble et !
AUTREMENT!**

Présente



**RESTAURANT
POPULAIRE**

RESTAURANT POPULAIRE

L'organisme offre des dîners à prix modique du lundi au vendredi à la Place communautaire Rita Saint-Pierre pour les personnes démunies.

- ▶ Milieu de vie.
- ▶ Briser l'isolement.
- ▶ Soutien psychosocial.
- ▶ Volet « Boîtes à lunch » aux élèves de famille à faible revenu.

restaurantpopulaire@outlook.com

restaurantpopulaire.com

819 758-4615



Venez nous voir au : cdcxbf.qc.ca

AVIS IMPORTANT



**NOUVEAU CASIER ET NOUVELLE CLÉ,
EFFECTIVE LE 15 OCTOBRE 2019**



Vous allez recevoir ces jours-ci un nouveau numéro de case postale, une nouvelle clé et une feuille d'instruction dans votre boîte aux lettres actuelle. Lisez attentivement les consignes à suivre. De plus, assurez-vous de vider votre ancienne case postale pour vendredi le 11 octobre, car à partir du 15 octobre ce sera votre nouveau casier qui sera en fonction.

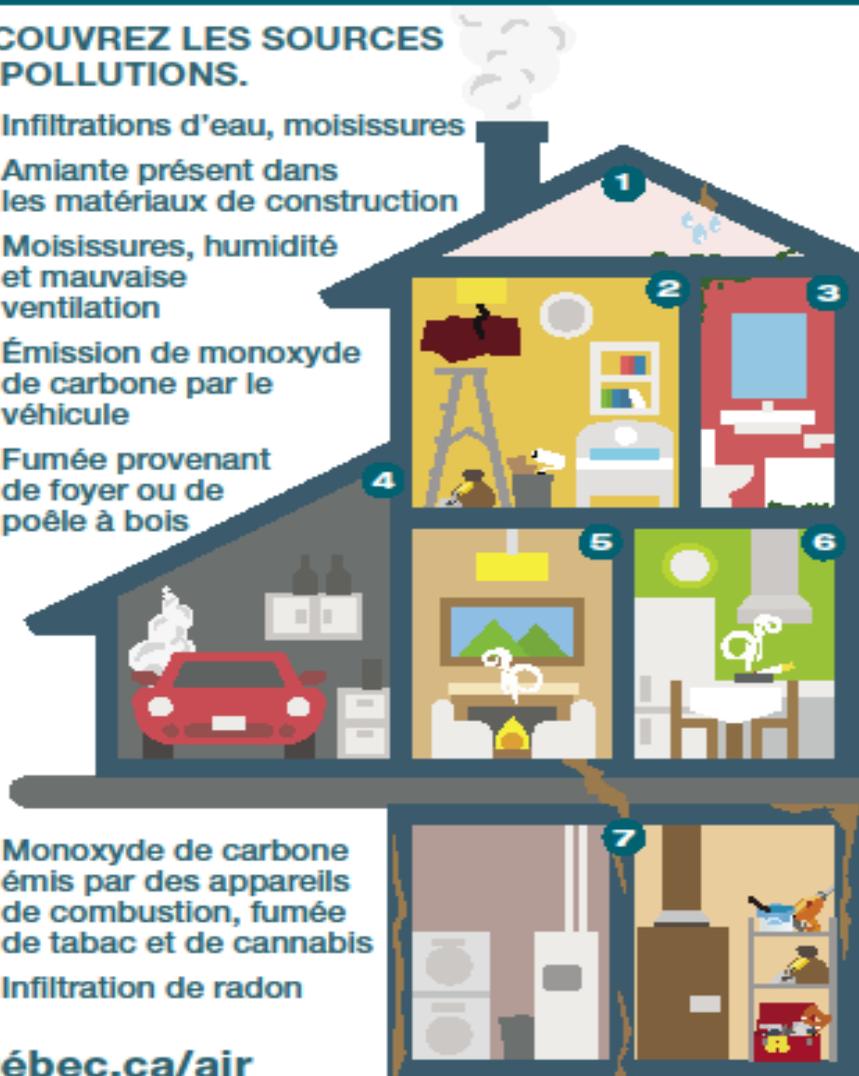
RESPIREZ UN AIR DE QUALITÉ CHEZ SOI!

DÉCOUVREZ LES SOURCES DE POLLUTIONS.

- 1 Infiltrations d'eau, moisissures
- 2 Amiante présent dans les matériaux de construction
- 3 Moisissures, humidité et mauvaise ventilation
- 4 Émission de monoxyde de carbone par le véhicule
- 5 Fumée provenant de foyer ou de poêle à bois

- 6 Monoxyde de carbone émis par des appareils de combustion, fumée de tabac et de cannabis
- 7 Infiltration de radon

Québec.ca/air



Québec 

Centre de
prévention
Suicide
Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante !

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!



Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE

819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA

819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC

1 866 APPELLE
(1 866 277-3553)



www.cpsae.ca

Formation "AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide"
Pour inscription et information: 819 751-8545 poste 4 ou 6



DÉBUT DE LA SAISON DE LA CHASSE RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Montréal, le 5 septembre 2019 – Dans les prochains jours, les chasseurs seront de plus en plus nombreux à s’adonner à leur activité favorite dans les milieux boisés. C’est pourquoi la Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils de sécurité pour garantir à tous une saison de chasse sans incident.

Que vous pratiquiez la chasse à l’arc, à l’arbalète, à la poudre noire ou à la carabine, vous devez vous assurer d’agir de la façon la plus responsable, sécuritaire et courtoise possible.

À titre de titulaire d’un permis de possession et d’acquisition d’armes à feu, vous devez veiller à votre sécurité, ainsi qu’à celle de votre entourage, en adoptant un comportement responsable et sécuritaire. Vous devez entreposer vos armes à feu de façon sécuritaire, vous conformer à la réglementation entourant le transport des armes à feu, respecter les conditions de votre permis, et manipuler vos armes à feu de façon prudente. En agissant de manière responsable, vous aidez à prévenir des incidents malheureux.

Réglementation en vigueur pour assurer la sécurité de mes armes :

- Pour posséder ou acquérir légalement une arme à feu, quelle qu’en soit la catégorie, les citoyens doivent être titulaires d’un permis d’armes à feu valide.
- Les armes à feu de toute catégorie doivent toujours être entreposées selon les [règlements en vigueur](#) (non-chargée, verrouillée ou rendue inopérante, etc.)
- Les armes à feu de toute catégorie doivent être transportées selon les critères du permis ou de l’autorisation de transport (selon sa durée de validité, entre les lieux autorisés et pour des raisons autorisées)
- Les armes à feu sans restriction, soit la plupart des armes d’épaule qui regroupent généralement les carabines et les fusils de chasse, doivent être immatriculées auprès du Service d’immatriculation des armes à feu du Québec.

- Les armes à feu à autorisation restreinte et prohibée doivent être enregistrées auprès du Directeur de l'enregistrement.

Pour plus d'information au sujet de la réglementation, veuillez consulter la section [Programme canadien des armes à feu](#) sur le site Internet de la Gendarmerie royale du Canada.

Le respect des autres dans l'intérêt de tous

Le droit de chasser s'accompagne d'un devoir de partager les territoires de chasse. Tous ont le droit de pratiquer cette activité de façon paisible. Le savoir-vivre et la compréhension mutuelle sont essentiels pour éviter les conflits qui pourraient mener à des actes répréhensibles. Si une situation conflictuelle émerge, il est du devoir de chacun de tenter de trouver une solution pacifique pour éliminer les tensions.

Utilisation des armes et visibilité

Une mauvaise utilisation des armes pendant la période de la chasse peut entraîner des blessures importantes, voire mortelles. C'est pourquoi la décision de tirer doit être réfléchie et suivre une identification visuelle satisfaisante de la cible. Toutefois, pour réduire les risques d'être blessé à la suite d'un incident, il est impératif que toute personne qui s'aventure dans un milieu boisé pendant la période de la chasse soit vêtue de couleurs voyantes.

Pour information supplémentaire, veuillez consulter la [section armes à feu](#) sur le site Internet de la Sûreté du Québec ou communiquer avec le Bureau du contrôleur des armes à feu au 1 800 731-4000.

Responsable. Sécuritaire. POUR LA VIE !

La ligne de préoccupation *J'ai un doute, j'appelle !* (**1 800 731-4000 option 1-2**) est mise à la disposition des citoyens qui ont des inquiétudes concernant un membre de leur entourage, un voisin, un collègue de travail ou toute autre personne qui peut représenter un risque pour leur sécurité ou celle d'autrui. Cette ligne confidentielle est destinée principalement à l'entourage de personnes possédant ou comptant acquérir une arme à feu. Chaque signalement reçu fera l'objet d'une analyse.

Bonne saison de chasse !



**EN CAS DE
PANNE
D'ÉLECTRICITÉ :**

**LE CENTRE COMMUNAUTAIRE EST
DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS
BESOIN, IL EST ALLIMENTÉ PAR UNE
GÉNÉRATRICE.**

**SI VOUS N'AVEZ PAS D'AUTRE
ALTERNATIVE DE DÉPANNAGE.**

**Vous pouvez venir préparer
votre repas sur place et vous
réchauffez. Café disponible sur place.**

NUMÉRO D'URGENCE 819-350-5060 dg

Bureau municipal 819-344-5171

PUBLICITÉ

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01)

Téléphone : 819-552-2044

CARRIÈRE SAINTS-MARTYRS ERG

Tel : 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. SAINT-LAURENT INC.

TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)

TEL: 819-352-0226

ÉPICERIE DU COIN

TÉLÉPHONE 819-464-2899

Juliette St-Amand

(Vitrail, tissage, tricot)

117, chemin du Lac Nicolet

Saints-Martyrs-Canadiens

(819) 344-5589



Érablière Re Pau

118, chemin du Lac Nicolet

Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1

819-344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM